



Conseil économique et social

Distr. générale
23 mars 2005
Français
Original: anglais

Session de fond de 2005

New York, 29 juin-27 juillet 2005

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour
et autres questions d'organisation**

Ordre du jour provisoire annoté

Le présent document comporte, à la section I, l'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2005 et, à la section II, les annotations à l'ordre du jour.



I. Ordre du jour provisoire

L'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2005 a été établi à partir de la liste de questions approuvée par le Conseil à sa session d'organisation pour 2005 (décision 2005/203).

Ordre du jour provisoire de la session de fond de 2005

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Débat de haut niveau

2. Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies : progrès accomplis, obstacles à surmonter et chances à saisir.

Débat consacré aux activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

3. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement :
 - a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil;
 - b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial;
 - c) Coopération Sud-Sud pour le développement.

Débat consacré aux questions de coordination

4. Vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Débat consacré aux affaires humanitaires

5. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe.

Débat général

6. Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies :
 - a) Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement;

-
- b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010.
7. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions :
- a) Rapports des organes de coordination;
 - b) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007;
 - c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique,
 - d) Programme à long terme d'aide à Haïti;
 - e) Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies;
 - f) Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications;
 - g) Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA);
 - h) Groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit;
 - i) Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.
8. Suite donnée aux résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale.
9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
10. Coopération régionale.
11. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé.
12. Organisations non gouvernementales.
13. Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
- a) Développement durable;
 - b) Science et technique au service du développement;
 - c) Statistique;
 - d) Établissements humains;
 - e) Environnement;
 - f) Population et développement;
 - g) Administration publique et développement;
 - h) Coopération internationale en matière fiscale;
 - i) Forum des Nations Unies sur les forêts;

- j) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions;
 - k) Cartographie;
 - l) Les femmes et le développement;
 - m) Transport de marchandises dangereuses.
14. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme :
- a) Promotion de la femme;
 - b) Développement social;
 - c) Prévention du crime et justice pénale;
 - d) Stupéfiants;
 - e) Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés;
 - f) Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban;
 - g) Droits de l'homme;
 - h) Instance permanente sur les questions autochtones.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

À sa session d'organisation pour 2005, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa session de fond (décision 2005/203).

Conformément à l'annexe I de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, le Conseil sera saisi d'une note du Secrétaire général sur les thèmes proposés pour le débat de haut niveau et le débat consacré aux questions de coordination de sa session de fond de 2006.

Documentation

Note du Secrétaire général sur les thèmes proposés pour le débat de haut niveau et le débat consacré aux questions de coordination de la session de fond de 2006 du Conseil

A. Débat de haut niveau

Conformément à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, le Conseil consacrera la première journée de son débat de haut niveau à un dialogue de fond avec les chefs de secrétariat des institutions commerciales et financières internationales sur les questions clefs dans le contexte de l'économie mondiale.

2. Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies : progrès accomplis, obstacles à surmonter et chances à saisir

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur le thème du débat (décision 2004/294 du Conseil). Ce rapport comprendra les contributions d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies compétents et s'appuiera sur celles des tables rondes préparatoires spéciales du Conseil, tenues les 16 et 17 mars 2005, et du Forum des organisations non gouvernementales/société civile, tenu à l'initiative de la Section des ONG du Département des affaires économiques et sociales le 10 mars 2005¹

Le Conseil sera également saisi de l'Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2005, établie en application des résolutions 118 (II) et 52/180 de l'Assemblée générale et de la résolution 1983/50 du Conseil, ainsi que de la partie pertinente du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa septième session (résolution 2004/66 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les thèmes du débat de haut niveau et du débat consacré aux questions de coordination¹

Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2005

Partie pertinente du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa septième session

B. Débat consacré aux activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

3. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil

À sa cinquante-neuvième session, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'améliorer son recueil *annuel* de statistiques des activités opérationnelles établi pour le débat du Conseil en y ajoutant une perspective pluriannuelle et en intégrant l'information et les statistiques disponibles. L'Assemblée a en outre prié le Conseil d'entreprendre tous les trois ans, à compter de 2006, un examen complet des tendances et des perspectives du financement de la coopération pour le développement (résolutions 35/81 et 59/250 de l'Assemblée générale).

Au paragraphe 24 de sa résolution 59/250, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'étudier, en consultation avec les États Membres, diverses formules permettant d'accroître le financement des activités opérationnelles et de lui présenter un rapport par l'intermédiaire du Conseil à sa session de fond de 2005.

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur l'application des paragraphes 37 et 101 de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale relatifs à un processus de gestion approprié comportant des directives, des objectifs, des critères de référence précis ainsi que des calendriers pour l'application intégrale de la résolution.

Le Conseil sera également saisi d'une liste récapitulative de questions relatives à la coordination des activités opérationnelles (résolution 1998/27, par. 4 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général présentant des données statistiques détaillées sur les activités opérationnelles de développement pour 2003 (résolution 35/81 de l'Assemblée générale)

Rapport du Secrétaire général sur les formules et les modalités de financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies²

Rapport du Secrétaire général sur un processus de gestion approprié pour l'application de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale

Liste récapitulative des questions relatives à la coordination des activités opérationnelles (E/2005/CRP.__)

b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial

Le Conseil sera également saisi des rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial, du rapport du Secrétaire général sur les questions soulevées par les activités des conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies, notamment leur situation financière d'ensemble, ainsi que des rapports annuels des quatre fonds et programmes (résolution 1994/33 du Conseil).

À sa cinquante-neuvième session, l'Assemblée générale a invité les conseils d'administration et organes directeurs des fonds, programmes et institutions spécialisées à évaluer régulièrement les progrès accomplis dans la simplification et l'harmonisation des règles et des procédures et demandé aux fonds et programmes de faire figurer dans leur rapport *annuel* au Conseil des informations précises sur les progrès réalisés dans ce domaine (résolution 59/250 de l'Assemblée).

Documentation

Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population sur les travaux de sa deuxième session ordinaire de 2004 ainsi que sur ceux de sa première session ordinaire et de sa session annuelle de 2005

Rapports annuels de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (E/2005/4-DP/2005/13) et du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (E/2005/5-DP/FPA/2005/2)

Rapports du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa deuxième session ordinaire de 2004 (E/2004/34/Rev.1-E/ICEF/2004/7/Rev.1, troisième partie), ainsi que sur ceux de sa première session ordinaire [E/2005/34 (Part I)-E/ICEF/2005/5 (Part I)] et de sa session annuelle de 2005

Rapport annuel du Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Conseil (E/2005/6-E/ICEF/2005/3)

Rapport du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial sur les travaux de ses sessions de 2004 (E/2005/36, Supplément n° 16)

Rapport annuel du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial pour 2004 (E/2005/14)

c) **Coopération Sud-Sud pour le développement**

À sa cinquante-huitième session, l'Assemblée générale a décidé de changer le nom du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement en *Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud* (résolution 58/220 de l'Assemblée).

Le Comité de haut niveau est chargé de l'examen d'ensemble à l'échelon intergouvernemental de la coopération Sud-Sud au sein du système des Nations Unies. Il fait rapport à l'Assemblée par l'intermédiaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Conseil économique et social, conformément au Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement (résolution 33/134 de l'Assemblée). Les membres du Comité se réunissent une fois tous les deux ans les années impaires.

Documentation

Rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud sur les travaux de sa quatorzième session (A/60/39, Supplément n° 39)

C. Débat consacré aux questions de coordination

4. Vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

À sa session de fond de 2004, dans la décision 2004/292, le Conseil a adopté le thème suivant pour le débat qu'il consacrerait en 2005 aux questions de coordination : « Vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire ».

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur les thèmes du débat de haut niveau et du débat consacré aux questions de coordination.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les thèmes du débat de haut niveau et du débat consacré aux questions de coordination

D. Débat consacré aux affaires humanitaires

5. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

À sa session d'organisation pour 2005, le Conseil a décidé que le thème du débat consacré aux affaires humanitaires de sa session de fond de 2005 s'intitulerait : « Renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire de l'Organisation des Nations Unies, y compris des capacités et des aspects organisationnels ».

À sa cinquante-neuvième session, dans sa résolution 59/141, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixantième session, par l'intermédiaire du Conseil à sa session de fond de 2005, un rapport sur les progrès réalisés dans le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'application de la résolution 2004/50 du Conseil et son suivi.

Toujours à sa cinquante-neuvième session, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixantième session, de l'application de sa résolution intitulée « Renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du raz-de-marée dans l'océan Indien », au titre du point intitulé « Renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale », et de rendre compte au Conseil à sa session de fond de 2005 (résolution 59/279 de l'Assemblée).

Le Conseil sera saisi d'un rapport sur les initiatives prises par l'Organisation mondiale du tourisme à la suite du tsunami dans l'océan Indien. Conformément à l'article 7 de son statut (résolution 58/232 de l'Assemblée, annexe), l'Organisation mondiale du tourisme doit présenter à l'Organisation des Nations Unies des rapports périodiques sur ses activités.

D'autre part, conformément à la résolution 1983/46 du Conseil, le Secrétaire général fait *annuellement* rapport au Conseil oralement sur l'état de l'assistance aux régions frappées par la sécheresse à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, en Somalie et au Soudan.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies²

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien²

Rapport de l'Organisation mondiale du tourisme sur les initiatives qu'elle a prises à la suite du tsunami dans l'océan Indien (E/2005/48)

E. Débat général

6. Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

À sa session de fond de 2004, le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur le rôle du Conseil dans l'application et le suivi intégrés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (E/2004/71) et décidé de continuer à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'application effective des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale, qui ont trait à ses travaux et à ceux de ses organes subsidiaires. Il sera saisi du rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans l'application des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée (résolution 2004/44 du Conseil). Voir aussi le point 8 de l'ordre du jour.

Documentation

Rapport actualisé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale (voir aussi le point 8 de l'ordre du jour)²

a) Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement

À sa cinquante-huitième session, l'Assemblée générale a prié le Président du Conseil, avec l'appui des Vice-Présidents, de renforcer, grâce à des échanges réguliers, l'interaction entre le Conseil et les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur les questions d'organisation liées au suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, dans le contexte des préparatifs de la réunion de haut niveau avec ces institutions, en tenant compte de sa résolution 57/270 B et de la résolution 2004/64 du Conseil, et de rendre compte à ce dernier (résolution 58/230 de l'Assemblée).

Documentation

Résumé, présenté par le Président du Conseil, des débats de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

À la reprise de sa session de fond de 2004, le Conseil a souligné qu'il était indispensable d'assurer l'application effective du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 et de l'évaluer *chaque année* à sa session de fond (résolution 2004/65 du Conseil).

À sa cinquante-neuvième session, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de lui présenter, par l'intermédiaire du Conseil, un rapport *annuel*

sur l'état d'avancement de l'exécution du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (résolution 59/244 de l'Assemblée générale).

Documentation

Rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010²

7. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

a) Rapports des organes de coordination

Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination soumettra au Conseil un rapport d'ensemble *annuel* (résolution 13 (III) du Conseil) sur ses travaux en 2004.

Le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-cinquième session, qui doit se tenir au Siège du 6 juin au 1^{er} juillet 2005, présentera les observations du Comité suite à son examen du rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

Documentation

Rapport d'ensemble annuel pour 2004 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-cinquième session (A/60/16, Supplément n° 16)

b) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

Conformément à l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil, le Secrétaire général communiquera à ce dernier le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 en ce qui concerne les activités prévues dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme. Le Conseil examinera les chapitres pertinents du budget-programme pour l'exercice biennal (résolution 1988/77 du Conseil).

Voir aussi la résolution 58/269 de l'Assemblée générale sur le renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement.

Documentation

Parties pertinentes du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (fascicules pertinents du document A/60/6)

c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique

À sa session de fond de 2004, le Conseil a prié le Président du Conseil de reconduire pour une année encore le mandat du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique pour lui permettre, dans la limite des ressources disponibles, de poursuivre ses travaux en vue de la mise en œuvre effective des dispositions des résolutions du Conseil sur la question et du succès des

initiatives prises par le Secrétaire général quant à l'utilisation de l'informatique, et la poursuite de l'action que requiert la réalisation de ses objectifs; et également prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa session de fond de 2005, des mesures prises face à la nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les États, y compris les conclusions du Groupe de travail et l'évaluation de ses travaux et de sa mission (résolution 2004/51 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises face à la nécessité d'harmoniser et d'améliorer les systèmes informatiques de l'Organisation des Nations Unies en vue de leur utilisation et de leur accessibilité optimales par tous les États, y compris les conclusions du Groupe de travail et l'évaluation de ses travaux et de sa mission

d) Programme d'assistance à long terme à Haïti

À la reprise de sa session de fond de 2004, le Conseil a demandé au Groupe consultatif ad hoc sur Haïti de lui présenter, à sa session de fond de 2005, un rapport sur ses travaux, accompagné de recommandations, s'il l'estimait nécessaire (décision 2004/322 du Conseil).

Documentation

Rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

e) Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

À sa session de fond de 2004, le Conseil a prié le Secrétaire général de continuer à examiner l'application des conclusions concertées 1997/2 dans le cadre de ses rapports *annuels* à la Commission de la condition de la femme, au Conseil et à l'Assemblée générale (résolution 2004/4 du Conseil).

Le Conseil sera saisi du rapport *annuel* du Secrétaire général sur le suivi et l'état d'avancement de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui comprendra une évaluation des progrès réalisés dans la prise en compte systématique de l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies, fera état des réalisations marquantes, des enseignements tirés et des pratiques optimales, et recommandera de nouvelles mesures et stratégies concernant l'action future du système des Nations Unies (résolution 59/168 de l'Assemblée générale). Voir aussi le point 14 a) de l'ordre du jour.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et l'application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, y compris les progrès réalisés dans la prise en compte systématique de l'égalité des sexes (voir aussi le point 14 a) de l'ordre du jour)

f) Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications

À sa session de fond de 2001, le Conseil avait prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour créer le Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications (TIC) (décision 2001/210 du Conseil). Ce groupe présente un rapport *annuel* au Secrétaire général sur les principaux problèmes d'actualité en matière de TIC et les recommandations qu'il formule à leur sujet.

À sa session de fond de 2004, le Conseil a encouragé le Groupe d'étude à continuer de promouvoir les technologies de l'information et des communications au service du développement dans le monde, y compris en contribuant au processus engagé lors du Sommet mondial sur la société de l'information (décision 2004/296 du Conseil).

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications

g) Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

À sa session de fond de 2003, le Conseil a demandé au Secrétaire général de lui transmettre, à sa session de fond de 2005, un rapport établi par le Directeur exécutif du Programme, en collaboration avec les autres organismes et organes compétents du système des Nations Unies, qui devrait comprendre des informations sur les progrès réalisés dans la mise en place d'une action coordonnée du système des Nations Unies pour faire face à la pandémie de VIH/sida, ainsi que sur les décisions, recommandations et conclusions du Conseil de coordination du Programme postérieures à la session de fond tenue par le Conseil en 2003 (résolution 2003/18 du Conseil).

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

h) Groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit

À sa session d'organisation pour 2005, le Conseil a prié le Groupe consultatif spécial pour le Burundi de continuer de suivre de près la situation humanitaire et les conditions économiques et sociales, d'examiner la transition entre la phase des secours et celle du développement au Burundi, ainsi que la manière dont la communauté internationale appuie ce processus, et de lui en rendre compte, selon qu'il conviendrait, à sa session de fond de 2005. En outre, le Conseil a décidé d'examiner les rapports du Groupe³ durant sa session de fond de 2005 et demandé que le rapport présenté par le Groupe à cette session décrive entre autres, la manière dont ce dernier s'était acquitté de son mandat. Il a également décidé d'organiser un débat sur les travaux du Groupe et la réalisation de son mandat (résolution 2005/1 du Conseil).

Toujours à sa session d'organisation pour 2005, le Conseil a décidé de proroger le mandat du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau jusqu'à sa session de fond de 2005 et prié le Groupe d'exposer dans le rapport qu'il lui présenterait à cette session la façon dont il s'était acquitté de son mandat et, le cas

échéant, les tâches qui restaient à accomplir, assorties des délais prévus pour leur réalisation, compte tenu de la situation qui règne dans le pays, ainsi qu'une analyse de la mise en œuvre de ses recommandations. Le Conseil a également décidé d'examiner les rapports du Groupe³ à sa session de fond de 2005 (résolution 2005/2 du Conseil).

Documentation

Rapport du Groupe consultatif spécial pour le Burundi

Rapport du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau

i) Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Le Conseil devra approuver son calendrier de conférences et de réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2006 et 2007 (décision 52 (LVII) du Conseil).

Documentation

Projet de calendrier de conférences et de réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2006 et 2007 (E/2005/L...)

Lettre du Président du Comité des conférences au Président du Conseil

8. Application des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale

À sa session de fond de 2004, le Conseil, dans sa résolution 2004/44, a décidé de réviser l'intitulé du point 8 de l'ordre du jour comme indiqué ci-dessus et prié le Secrétaire général de lui soumettre un rapport sur le rôle du Conseil dans l'application des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale, pour examen à sa session de fond de 2005. Voir aussi le paragraphe introductif du point 6 de l'ordre du jour.

Documentation

Rapport actualisé du Secrétaire général sur le rôle du Conseil dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale (voir aussi le paragraphe introductif du point 6 de l'ordre du jour)²

9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Assistance au peuple palestinien. À sa soixante-troisième session, en 1977, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui soumettre des rapports *annuels* sur la question de l'assistance au peuple palestinien (résolution 2100 (LXIII) du Conseil).

À sa cinquante-neuvième session, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixantième session, par l'intermédiaire du Conseil, un rapport sur l'application de sa résolution 59/56, qui est consacrée à la question.

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies. À sa session de fond de 2004, dans sa résolution 2004/53, le Conseil a prié son président de rester en relation étroite à propos de cette question avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et de lui faire rapport à ce sujet, et également prié le Secrétaire général de suivre l'application de ladite résolution, en accordant une attention particulière aux mesures de coopération et d'intégration prises pour donner le maximum d'efficacité aux activités d'assistance entreprises par divers organismes des Nations Unies, et de lui présenter un rapport à ce sujet lors de sa session de fond de 2005. Voir aussi la résolution 59/129 de l'Assemblée générale.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien

Rapport du Président du Conseil sur les consultations avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

10. Coopération régionale

Le Conseil examinera le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale et prendra les mesures nécessaires concernant les décisions et recommandations des commissions régionales qui y seront présentées. Dans ce rapport, l'attention du Conseil sera appelée sur toute décision ou recommandation des commissions régionales qui nécessitent son approbation. Un chapitre du rapport sera consacré à la question intitulée : « Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire : une perspective régionale » (décision 2005/206 du Conseil).

Le Conseil sera également saisi de résumés des études effectuées par les commissions régionales sur la situation socioéconomique dans leur région, mettant en évidence les principaux problèmes et les perspectives d'avenir (décision 1979/1 du Conseil).

À sa session de fond de 2003, le Conseil a demandé aux Secrétaires exécutifs de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique pour l'Europe de continuer à participer activement au suivi du projet de liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar et de lui faire rapport à sa session de fond de 2005 (résolution 2003/52 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale (E/2005/15 et Add.1)

Résumé de l'étude sur la situation économique de l'Europe, 2004 (E/2005/16)

Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale de l'Afrique, 2004 (E/2005/17)

Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, 2005 (E/2005/18)

Résumé de l'étude sur la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes, 2004 (E/2005/19)

Résumé de l'évolution économique et sociale de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, 2004-2005 (E/2005/20)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport des secrétaires exécutifs de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique pour l'Europe sur la liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar (E/2005/21)

11. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé

À sa session de fond de 2004, le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa soixantième session, par son intermédiaire, un rapport sur l'application de sa résolution 2004/54 et de continuer à inclure, dans le rapport du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, une mise à jour sur les conditions de vie du peuple palestinien, en collaboration avec les organismes des Nations Unies compétents.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2004/54 (A/60/65-E/2005/13) du Conseil²

12. Organisations non gouvernementales

En application de ses résolutions 3 (II) et 1996/31, le Conseil examinera le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2005 et se prononcera sur les recommandations qui y figurent.

Documentation

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2005 [E/2005/32 (Parties I et II)]

13. Questions relatives à l'économie et à l'environnement

Au paragraphe 49 de sa résolution 57/270 B, l'Assemblée générale avait invité instamment le Conseil à mieux tirer parti du rapport de synthèse du Secrétaire général sur les travaux des commissions techniques et à consacrer davantage de temps à son examen.

À sa session de fond de 2004, dans sa résolution 2004/63, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport de synthèse sur les travaux des commissions techniques en 2005, en accordant une attention particulière aux aspects techniques de leurs activités, de façon à compléter le rapport sur le rôle du Conseil dans l'application des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale. Voir aussi le paragraphe introductif du point 14 de l'ordre du jour.

Documentation

Rapport de synthèse du Secrétaire général sur les travaux des commissions techniques du Conseil en 2005 (voir aussi le paragraphe introductif du point 14 de l'ordre du jour)

a) Développement durable

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa treizième session, qui doit se tenir au Siège du 11 au 22 avril 2005. L'ordre du jour provisoire de la treizième session de la Commission a été approuvé par le Conseil dans sa décision 2004/234.

Le Conseil sera également saisi du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa septième session, tenue au Siège du 14 au 18 mars 2005.

À sa cinquante-neuvième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 59/227, a prié le Secrétaire général de poursuivre son action pour renforcer la coopération et la coordination interinstitutions à l'échelle du système pour la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, et de présenter un rapport sur ces activités et leur cadre de référence pour examen par le Conseil en 2005.

Documentation

Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa treizième session (E/2005/29, Supplément n° 9)

Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa septième session (E/2005/33, Supplément n° 13)

Rapport du Secrétaire général sur la coopération et la coordination interinstitutions à l'échelle du système pour la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

b) Science et technique au service du développement

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa huitième session, qui doit se tenir à Genève du 23 au 27 mai 2005. L'ordre du jour provisoire et la documentation de la huitième session de la Commission ont été approuvés par le Conseil dans sa décision 2004/315.

Documentation

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa huitième session (E/2005/31, Supplément n° 11)

c) Statistique

Le Conseil examinera le rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-sixième session, tenue au Siège du 1^{er} au 4 mars 2005. L'ordre

du jour provisoire et la documentation de la trente-sixième session de la Commission ont été approuvés par le Conseil dans sa décision 2004/236.

Documentation

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-sixième session (E/2005/24, Supplément n° 4)

d) Établissements humains

Le Conseil sera saisi du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa vingtième session, qui doit se tenir à Nairobi du 4 au 8 avril 2005 (résolution 56/206 de l'Assemblée).

Documentation

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa vingtième session (A/60/8, Supplément n° 8)²

e) Environnement

Le Conseil sera saisi du rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Forum ministériel mondial pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-troisième session, tenue à Nairobi du 21 au 25 février 2005.

Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social (résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, sect. I, par. 3). Il se réunit en session ordinaire les années impaires et en session extraordinaire les années paires (résolution 53/242 de l'Assemblée générale).

Documentation

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Forum ministériel mondial pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-troisième session (A/60/25, Supplément n° 25)²

f) Population et développement

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa trente-huitième session, qui doit se tenir au Siège du 4 au 8 avril et le 14 avril 2005. Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la trente-huitième session de la Commission dans sa décision 2004/237.

Documentation

Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa trente-huitième session (E/2005/25, Supplément n° 5)

g) Administration publique et développement

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa quatrième session, qui doit se tenir au Siège du 4 au

8 avril 2005. Dans sa décision 2004/302, le Conseil a décidé que la quatrième session du Comité serait consacrée aux questions suggérées par le Comité à sa troisième session.

Documentation

Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa quatrième session (E/2005/44, Supplément n° 24)

h) Coopération internationale en matière fiscale

À la reprise de sa session de fond de 2004, le Conseil a décidé que le Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale serait rebaptisé *Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale*, et qu'à compter de 2005, le Comité se réunirait *chaque année* à Genève pendant cinq jours au maximum, dans les limites des ressources disponibles. Le Conseil a également décidé que le Comité lui présenterait un rapport à sa session de fond de 2005, pour examen au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Coopération internationale en matière fiscale » (résolution 2004/69 du Conseil).

Le Comité tiendra sa première session à Genève du 5 au 9 décembre 2005. Le Conseil sera saisi du rapport sur les travaux de cette première session à la reprise de ses sessions.

Documentation

Rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa première session (E/2005/45, Supplément n° 25)

i) Forum des Nations Unies sur les forêts

Le Conseil sera saisi du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa cinquième session, qui doit se tenir à New York du 16 au 27 mai 2005. Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de cette session dans sa décision 2004/235.

Documentation

Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa cinquième session (E/2005/42, Supplément n° 22)

j) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions

À sa cinquante-neuvième session, l'Assemblée générale a invité le Conseil à poursuivre l'examen de la question de l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions et décidé de lui transmettre, à sa session de fond de 2005, le rapport le plus récent du Secrétaire général sur la mise en œuvre des dispositions de la Charte relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions, ainsi que la documentation s'y rapportant (résolution 59/45 de l'Assemblée générale).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des dispositions de la Charte relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (A/59/334)

Note du Secrétaire général sur l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions

k) Cartographie

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur la huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques, qui doit se tenir à New York du 27 juin au 1^{er} juillet 2005 (résolutions 715 A (XXVII) et 1314 (XLIV) du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques

l) Les femmes et le développement

Pour l'examen de cet alinéa du point 13 de l'ordre du jour, le Conseil sera saisi des sections pertinentes du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa quarante-neuvième session (résolutions 42/178 de l'Assemblée générale et 1987/24 du Conseil).

Documentation

Sections pertinentes du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa quarante-neuvième session (E/2005/27, Supplément n° 7)

m) Transport de marchandises dangereuses

À sa session de fond de 2003, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui soumettre un rapport en 2005 sur l'application de sa résolution 2003/64 intitulée « Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques ».

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

14. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur les travaux de ses commissions techniques en 2005, qui l'aidera dans son examen des rapports desdites commissions (conclusions concertées 2002/1 du Conseil). Voir aussi le paragraphe introductif du point 13 de l'ordre du jour.

Documentation

Rapport de synthèse du Secrétaire général sur les travaux des commissions techniques du Conseil en 2005 (voir également le paragraphe introductif du point 13 de l'ordre du jour)

a) Promotion de la femme

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa quarante-neuvième session, tenue au Siège du 28 février au 11 mars et le 22 mars 2005. Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarante-neuvième session de la Commission dans sa décision 2004/239.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (résolution 34/180 de l'Assemblée générale, annexe). Aux termes de l'article 21 de la Convention, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes rend compte de ses activités *chaque année* à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil et peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et des renseignements reçus des États parties à la Convention.

Le Conseil sera saisi du rapport *annuel* du Secrétaire général sur le suivi et l'état d'avancement de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui comprendra une évaluation des progrès réalisés dans la prise en compte systématique de l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies (résolution 59/168 de l'Assemblée générale). Le Conseil a prié le Secrétaire général de continuer à examiner l'application des conclusions concertées 1997/2 dans le cadre de ses rapports *annuels* à la Commission de la condition de la femme, au Conseil et à l'Assemblée (résolution 2004/4 du Conseil). Voir aussi le point 7 e) de l'ordre du jour.

Le Conseil sera également saisi du rapport du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme. L'Institut est régi par le Conseil exécutif qui fait rapport annuellement au Conseil économique et social (résolutions 1998 (LX) et 2003/57 du Conseil).

Documentation

Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa quarante-neuvième session (E/2005/27, Supplément n° 7)

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (A/60/38, Supplément n° 38)

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et l'application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, y compris les progrès réalisés dans la prise en compte systématique de l'égalité des sexes (voir aussi le point 7 e) de l'ordre du jour)

Rapport du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme sur les travaux de sa deuxième session

Lettre datée du 23 novembre 2004, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Canada, de la Jordanie, du Mexique, du Niger et de la Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une évaluation indépendante du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

(UNIFEM) intitulée : « Évaluation d'UNIFEM : passé, présent et avenir du Fonds » (A/60/62-E/2005/10)

b) Développement social

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-troisième session, tenue au Siège le 20 février 2004 et du 9 au 18 février 2005. Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarante-troisième session de la Commission dans sa décision 2004/241.

Documentation

Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-troisième session (E/2005/26, Supplément n° 6)

c) Prévention du crime et justice pénale

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa quatorzième session, qui doit se tenir à Vienne du 18 au 27 mai 2005. L'ordre du jour provisoire et la documentation de la quatorzième session de la Commission ont été approuvés par le Conseil dans sa décision 2004/242.

Dans sa résolution 1745 (LIV) du 16 mai 1973, le Conseil a invité le Secrétaire général à lui présenter *tous les cinq ans* à partir de 1975 un rapport analytique périodique à jour sur la peine capitale. Le rapport sera également présenté à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa quatorzième session et, en application de la résolution 2004/67 de la Commission des droits de l'homme, datée du 21 avril 2004, à la Commission des droits de l'homme, à sa soixante et unième session (résolution 1990/51 et décision 2004/242 du Conseil).

Documentation

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa quatorzième session (E/2005/30, Supplément n° 10)

Rapport du Secrétaire général sur la peine capitale et l'application des garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort (E/2005/3)⁴

d) Stupéfiants

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa quarante-huitième session, tenue à Vienne du 7 au 14 mars 2005. Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarante-huitième session de la Commission dans sa décision 2004/244.

Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Conformément au paragraphe 1 de l'article 15 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, au paragraphe 1 de l'article 18 de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et au paragraphe 1 de l'article 23 de la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, l'Organe fera rapport au Conseil, par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants, sur ses activités en 2004.

Documentation

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa quarante-huitième session (E/2005/28, Supplément n° 8)

Résumé du rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur ses activités en 2004 (E/INCB/2004/1)

e) Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

À sa cinquante-huitième session, l'Assemblée générale avait décidé que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ferait *chaque année* oralement un rapport au Conseil pour le tenir informé des aspects des travaux du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés touchant la coordination et maintiendrait la pratique actuelle, établie au paragraphe 11 du statut du Haut Commissariat (résolution 428 (V) de l'Assemblée, annexe), qui consiste à présenter *tous les ans* un rapport écrit à l'Assemblée générale (résolution 58/153 de l'Assemblée).

À sa cinquante-neuvième session, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixantième session, au titre de la question intitulée « Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires », un rapport détaillé sur l'assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés en Afrique qui tienne pleinement compte des efforts déployés par les pays d'asile, et de rendre compte oralement au Conseil à sa session de fond de 2005 (résolution 59/172 de l'Assemblée).

Documentation

Lettre datée du 8 mars 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2005/46)

f) Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

À sa cinquante-neuvième session, l'Assemblée générale a décidé que le Conseil superviserait la coordination à l'échelle du système de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, et que la Commission des droits de l'homme, en tant que commission technique du Conseil, serait chargée de contrôler cette mise en œuvre au sein du système des Nations Unies et de fournir au Conseil des avis à ce sujet (résolution 59/177 de l'Assemblée).

Le Conseil sera saisi des rapports présentés à la Commission des droits de l'homme à sa soixante et unième session et publiés sous les cotes suivantes : E/CN.4/2005/15, E/CN.4/2005/16, E/CN.4/2005/17, E/CN.4/2005/20, E/CN.4/2005/21, E/CN.4/2005/22 et E/CN.4/2005/125.

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

g) Droits de l'homme

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission des droits de l'homme sur les travaux de sa soixante et unième session, tenue à Genève du 14 mars au 22 avril 2005.

Le Conseil sera également saisi du rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur ses trente-deuxième et trente-troisième sessions, tenues à Genève respectivement du 26 avril au 14 mai 2004 et du 8 au 26 novembre 2004.

Le Conseil sera également saisi du rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (résolution 48/141 de l'Assemblée).

Documentation

Rapport de la Commission des droits de l'homme sur les travaux de sa soixante et unième session (E/2005/23, Supplément n° 3)

Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses trente-deuxième et trente-troisième sessions (E/2005/22, Supplément n° 2)

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

h) Instance permanente sur les questions autochtones

Le Conseil sera saisi du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa quatrième session, qui se tiendra au Siège du 16 au 27 mai 2005. Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de cette session dans sa décision 2004/289.

Documentation

Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa quatrième session (E/2005/43, Supplément n° 23)

Notes

- ¹ Compte tenu du lien étroit entre les thèmes retenus pour le débat de haut niveau et le débat consacré aux questions de coordination, et afin de simplifier la documentation à préparer pour la session de fond du Conseil, il a été décidé que les rapports et les recommandations du Secrétaire général pour les deux débats seraient regroupés dans un même document.
- ² Présenté à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil.
- ³ Les rapports précédents du Groupe consultatif spécial pour le Burundi (E/2004/11, E/2004/98 et E/2005/11) et du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau (E/2003/8, E/2003/95, E/2004/10, E/2004/92 et E/2005/8) seront disponibles sur demande.
- ⁴ Présenté au Conseil par l'intermédiaire de la Commission des droits de l'homme et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.